CHAPITRE VIII.

Des tournois; leur origine; règlement et ordonnances; préparatifs et formulaire des tournois.

Les tournois étaient des exercices militaires dans une lice entourée de spectateurs.

En France, en Angleterre, en Espagne et autres royaumes et provinces de l'Europe, les rois et princes souverains, aux jours de fêtes et réjouissances, qui avaient lieu à leurs mariages, à leurs couronnements, aux baptêmes de leurs enfants, lorsqu'ils étaient obligés de tenir cour plénière, et en plusieurs autres circonstances remarquables, avaient coutume de dresser des tournois, où, en nombre égal, des chevaliers combattaient les uns contre les autres avec des *armes courtoises*, c'est-à-dire avec des lances dont le fer était arrondi par le bout, au lieu d'être coupant et aigu, et avec des épées qui n'étaient ni pointues ni tranchantes; ainsi les coups étaient bien moins dangereux.

Le roi Philippe de Valois a publié plusieurs lois et ordonnances touchant ces tournois; il a spécifié particulièrement ceux qui devaient en

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf

être exclus, comme on le verra par les articles suivants, extraits d'une de ces ordonnances.

1° Quiconque des nobles et chevaliers aura dit ou fait quelque chose contre la sainte foi catholique sera exclu du tournoi, et s'il présume, nonobstant ce crime, d'y pouvoir entrer pour être issu d'ancêtres grands seigneurs, qu'il soit battu par les autres gentilshommes, et jeté dehors par force.

2° Quiconque ne sera noble de trois races paternelles et maternelles du moins, et qui ne fera paraître le certificat des armes qu'il porte, ne sera point admis au nombre des combattants.

3° Celui qui sera accusé et convaincu de foi mentie sera honteusement exclu du tournoi, et ses armes seront renversées et foulées aux pieds par les officiers d'armes.

4° Quiconque aura commis ou dit quelque chose contre l'honneur du roi, son prince souverain, qu'il soit battu en plein tournoi, et chassé honteusement hors des barrières.

5° Quiconque aura trahi son seigneur, ou l'aura laissé au combat, s'enfuyant lâchement, excitant trouble et confusion en l'armée, et frappant malicieusement ou par haine ceux de son parti, au lieu d'attaquer l'ennemi, lorsque ce crime sera bien prouvé, il sera puni exemplairement et chassé du tournoi.

6° Celui qui aura commis quelque violence de fait ou outrages de paroles contre l'honneur et

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

la bonne renommée des dames ou damoiselles, filles ou mariées, sera battu et chassé du tournoi.

7° Celui qui aura falsifié son sceau ou celui d'un autre, qui aura violé et enfreint son serment, ou qui aura juré faussement, qui aura fait quelque acte infamant de soi, qui aura volé les églises, les monastères, les chapelles et autres saints lieux, et qui les aura profanés, qui aura oppressé les pauvres, les veuves et les orphelins, ou retenu par force et ôté par violence ce qui leur appartenait, au lieu qu'il leur en devrait donner, les maintenir et les garder, qu'il soit puni selon les lois, et chassé de l'assemblée du tournoi.

8° Celui qui, devenu ennemi d'un autre, cherchera les moyens de se venger de lui par une voie extraordinaire et contre l'honneur, soit par pilleries, incendies de ses maisons, dégât de ses terres, de ses blés et de ses vins, au moyen desquels le public reçoit dommage et incommodité, qu'il soit châtié au tournoi et chassé honteusement.

9° Celui qui, par de nouvelles inventions, aura mis sur ses terres de nouvelles impositions, sans la permission de son souverain seigneur, en sorte que les marchands soient rançonnés et le commerce interrompu, tant par eau que par terre, au dommage du public, qu'il soit puni publiquement au tournoi.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

10° Celui qui sera atteint et convaincu d'adultère, ou qui sera ivrogne, querelleur, sera honteusement chassé de l'assemblée du tournoi.

11° Celui qui ne mène vie digne d'un vrai gentilhomme, vivant de ses rentes et revenus féodaux et des bienfaits de son souverain, et qui se mêle de faire trafic de marchandises, comme les roturiers, qui s'adonne à mal faire à ses voisins, et par ainsi rend le titre de noblesse contemptible et méprisable par ses mauvais déportements, qu'en plein tournoi il soit battu de verges et chassé honteusement.

12° Celui qui ne se trouvera à l'assemblée, en étant averti, qui, par avarice ou autre occasion, se sera marié à une femme roturière, sera exclu et forclos du tournoi.

Ainsi ces tournois étaient établis, non-seulement pour donner un divertissement magnifique et royal aux spectateurs, mais comme de nobles assemblées où la vertu était, pour ainsi dire, épurée. Les princes, par cette rigoureuse sévérité, forçaient la noblesse à remplir ses devoirs, et l'obligeaient à suivre la vertu et à s'abstenir du vice, par l'appréhension du déshonneur qu'elle en recevait en public; le désir que les gentilshommes avaient d'être reçus au rang des combattants les rendait honnêtes gens, et les obligeait à fuir tout ce qui les en pouvait éloigner.

Dans ces tournois et combats à plaisance, il était absolument défendu de frapper personne

de la pointe de l'épée, mais seulement du plat ou du taillant, qui était rabattu et émoussé, et ce seulement de la ceinture en haut, le visage excepté. Un chevalier d'honneur, nommé par les dames, était chargé d'empêcher que personne des combattants ne fût maltraité et trop rudement frappé; il était ordonné que lorsque le chevalier d'honneur toucherait quelqu'un avec l'écharpe ou le couvre-chef que les dames auraient attaché au bout de sa lance, alors l'adversaire de celui qui aurait été ainsi touché, lui laisserait prendre haleine; de cette sorte il arrivait rarement quelque accident.

Les jeunes novices, bacheliers (bas-chevaliers), varlets ou damoiseaux qui aspiraient à l'ordre de chevalerie, s'exerçaient avec des épées de bois peintes, et joutaient avec des lances de sapin, afin que la faiblesse de ces armes les empêchât de se faire du mal.

Les tournois et combats à outrance, où l'on combattait *à fer émoulu et à épées tranchantes et poignantes, avec des brancs d'acier bien aiguisées*, et où, par conséquent, on s'attaquait de manière à faire couler le sang et à donner la mort, n'auraient jamais dû être permis; aussi ont-ils été condamnés par l'Église. Les papes Innocent et Eugène les défendirent, et, à leur imitation, le concile de Latran, tenu à Rome, l'an 1180, sous le pontificat du pape Alexandre III. Innocent III renouvela cette défense; enfin le pape Clément,

voulant aussi abolir les tournois sanglants, publia une bulle au mois d'octobre de l'an 1313, sous le règne du roi Philippe-le-Bel, par laquelle telle sorte de combat était entièrement défendue, sous peine d'excommunication. Mais laissons ces jeux sanglants, qui se sentaient encore des temps de barbarie dont ils étaient voisins, et revenons à nos fêtes chevaleresques, où la maladresse, ou même l'impétuosité des combattants pouvaient, il est vrai, quelquefois occasionner des accidents, malgré les précautions les plus sages, mais où jamais le sang ne fut versé avec intention.

Le tournoi se proclamait un ou plusieurs mois d'avance, en France et dans les pays étrangers; les hérauts d'armes se rendaient dans les villes et les grands châteaux, avec l'écu blasonné du seigneur, au nom duquel se faisait le ban du tournoi, qu'on publiait ainsi à son de trompe : OR OUEZ, OR OUEZ, OR OUEZ.

« Seigneurs, chevaliers et écuyers, vous tous » qui, parmi les délices de fortune, espérez la » victoire par la trempe de vos armes et la pré- » sence de vos dames, au nom du bon Dieu et de » la sainte Vierge, on vous fait savoir la très- » grande joute qui sera frappée et maintenue par » le très-haut et redouté seigneur dont vous » voyez les armoiries; laquelle joute sera ouverte » à tous venants, et prouesse y sera vendue et » achetée au fer et à l'acier. Le premier jour on

» y combattra à trois coups de lance et à douze » coups d'épée, le tout à cheval, et portant ar- » mes courtoises non effilées et mi-tranchantes. » Il est défendu, comme à l'ordinaire, entre » loyaux chevaliers, de férir le coursier de son ad- » versaire, de frapper icelui au visage, de lui cau- » ser *affolure* de membres, et de courir sur après » le cri de merci. Le prix, pour le mieux faisant, » sera un plumail flottant au moindre souffle et » un bracelet d'or émaillé, à la livrée du prince, » et du poids de soixante écus.

» Le second jour les tenants jouteront à pied » et lance en arrêt; après les lances il y aura as- » saut à coups de hache, et à la discrétion des » juges du camp; le prix du plus vaillant sera un » rubis de cent écus et un cygne d'argent.

» Le troisième jour se verra castille et be- » hours (1); la moitié des cavaliers combattra » contre l'autre; les vainqueurs feront des prison- » niers qu'ils amèneront aux pieds des dames; le » prix sera une armure complète, et un palefroi » avec sa houssure d'or.

» La dame la plus belle donnera les prix, en

(1) Le *behours*, nommé aussi *étour* ou *béhourdis*, représentait une vraie bataille. Les chevaliers, après s'être réunis en escadrons, se chargeaient la lance en arrêt. Ceux dont la lance était brisée dans ce premier choc combattaient l'épée à la main, cherchaient à renverser leurs adversaires, à leur arracher leurs écus, leurs casques ou leurs épées, et même à les faire prisonniers.

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf

» joignant à iceux un baiser et une couronne de » fleurs.

» Vous donc qui desir avez de tournoyer, » êtes tenus de vous rendre à..... (ici était indi- » qué le lieu du tournoi), quatre jours avant les » joutes, pour exposer vos blasons aux palais, » abbayes et autres édifices voisins des lices. » Voici ce que vous annonce en outre la royale » ordonnance. » (Le héraut lisait les lois et ordonnances sur les tournois.)

Ces publications étaient très-fréquentes en temps de paix, car les tournois, arrachant la noblesse française à l'oisiveté, l'exerçant au maniement des coursiers et des armes, entretenaient dans tous les cœurs l'ardeur martiale qu'un long repos aurait assoupie (1).

Le lieu du tournoi était ordinairement choisi auprès d'une grande ville, qui eût une rivière et une forêt dans le voisinage. L'assiette du camp devait être telle, que la ville formât en quelque sorte un des grands côtés de l'enceinte, et la forêt un autre; les deux extrémités étaient closes de barrières de bois comme les lices; en dehors étaient tendus les pavillons des chefs du tournoi.

Les tournois n'étaient guère moins remarquables par leurs accessoires que par leur objet principal. La présence des dames, les hommages, les égards dont on les entourait dans ces fêtes, accoutumaient à la politesse et à la galante-

(1) La Colombière. — Marchangy, Gaule poétique.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

rie, des guerriers qu'eût abrutis peut-être l'unique métier des armes; le luxe des équipages et des parures, la beauté des festins et des bals, en un mot, les magnificences de ces jeux célèbres, durent électriser l'industrie, le commerce, les arts, en ramenant dans toutes les classes du peuple un or que la féodalité avait fait monter dans les premiers rangs de la société.

Les tournois où se rendaient les troubadours et les ménestrels, afin d'y chanter les vainqueurs dans leurs ballades et leurs tensons, devenaient pour ces romantiques Pindares un motif d'émulation dont la fréquence dut contribuer peut-être à la renaissance et au goût des lettres (1).

On peut encore ajouter à l'éloge de ces sortes d'exercices, qu'en attirant en France par leur renommée tous les seigneurs des cours étrangères, et multipliant ainsi nos relations avec les peuples voisins, ils nous créaient parmi eux une réputation de courtoisie et de vaillance, dont nos ennemis et nos rivaux eux-mêmes n'ont jamais osé contester la supériorité.

Ce n'était pas seulement le roi de France et les princes souverains qui faisaient publier des tournois; les grands de la cour, et jusqu'aux simples chevaliers, se plaisaient quelquefois à y consacrer une partie de leurs revenus. Ces fêtes avaient souvent pour objet de concourir à célé-

(1) Mémoire de l'Académie des belles-lettres.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

brer un événement heureux, un anniversaire mémorable, et plus communément encore on les donnait *pour le plaisir des dames, pour l'amour des belles acquérir, et leurs mérites prouver envers et contre tous.*

Fréquemment un suzerain opulent invita les plus vaillants chevaliers français à un tournoi, pour octroyer la main de sa fille au vainqueur.

Aussitôt que les hérauts d'armes avaient publié le ban du tournoi, tous les seigneurs, les preux et leurs dames se disposaient à se rendre au lieu indiqué; ils y venaient de toutes les provinces, et même des pays étrangers; pendant plusieurs jours les routes étaient couvertes de caravanes, d'écuyers, *menant de beaux dextriers en dextres*, de jongleurs et de *plaisantins*; se voyaient aussi de toutes parts gentilshommes, le faucon sur le poing, suivis de pages et de varlets; des femmes richement parées, tenant d'une main les rênes de soie de leurs haquenées, et de l'autre leurs ombrelles transparentes; ensuite venaient des compagnies de deux cents personnes faisant petites journées et grande dépense. C'était la noblesse de toute une province réunie en partie joyeuse pour se rendre au tournoi dans un costume uniforme; ainsi, par exemple, les deux sexes portaient des habits blancs chamarrés d'or, ou des habits d'écarlate brodés en argent, ne se laissant connaître dans les monastères et hôtelleries où ils s'arrêtaient, que sous le simple nom

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

de la *compagnie blanche*, ou de la *compagnie à la riche couleur*. On y comptait de grands seigneurs, sous la désignation de comte rouge, de baron vert, de prince noir, parce qu'ils se rendaient au tournoi avec des armures de ces couleurs. Ces surnoms, tenus pour honorables, en ce qu'ils prouvaient leur admission au tournoi, se conservaient fidèlement parmi leurs contemporains, et même dans l'histoire, où d'illustres personnages dérobèrent leurs noms de famille sous de pareilles dénominations.

Les chevaliers arrivés aux lices s'empressaient, conformément aux avis qu'ils recevaient, d'exposer avant l'ouverture des joutes leurs casques, leurs écus armoriés, leurs décorations, sur les murs les plus apparents et les plus voisins du champ du tournoi.

Cet usage fut introduit pour avertir les dames, de la noblesse, et du nom des combattants, afin qu'elles dénonçassent aux juges du camp ceux dont elles avaient à se plaindre, et aussi ceux dont on leur avait rendu mauvais témoignage; dans ce cas, si l'accusation se trouvait fondée, les chevaliers pouvaient être honnis et repoussés du concours (1).

Voici comment un ancien auteur raconte dans

(1) Beneton, Traité des marques nation. — Le manuscrit de René d'Anjou, roi de Sicile. — Ménestrier, Origine des armoiries.— Marchangy, Gaule poétique. — Lacurne de Sainte-Palaye, Gassier, le comte de Tressan, etc.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

son naïf langage les préparatifs et le formulaire d'un tournoi.

« La mode et cérémonie des tournois étaient que le roi ou le prince envoyait un héraut, accompagné de deux poursuivants d'armes, ou de deux damoisels, portant son écu à son blason au roi ou au prince contre lequel il voulait s'éprouver, avec un cartel contenant sa volonté, qui était de désirer faire un tournoi avec lui pour le haut nom de sa prouesse et vertu, en tel lieu, pour prix et honneur des chevaliers et plaisir et soulas des dames...

» Le prince appelant se présentait longtemps devant en gaie réception des chevaliers qui arrivaient pour soutenir son parti, leur aidant de tout ce que mestier leur était. Les chevaliers du plus haut état y portaient telles couleurs et blasons que bon leur semblait sur leurs armes, sauf quelques petites marques du prince pour lequel ils combattaient; les moindres chevaliers ne portaient que celles du prince; nulles bannières ne s'y déployaient que de ceux qui étaient chefs de bandes, lesquelles le plus souvent étaient départies en trois batailles, selon leur nombre, divisées en trois parties égales, et au dernier on mettait les meilleurs chevaliers, afin que, par leur vertu, fût l'effort mieux soutenu, et la fin du combat vaincue.

» L'acceptant se présentait seulement trois ou quatre jours avant le temps, et se logeait à l'op-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

posite de la ville, parce qu'il ne lui était permis d'entrer dans l'enceinte des murs jusqu'après le tournoi.

» Les échafauds des dames, pour regarder, étaient plantés à l'endroit où les deux lices venaient aboutir, qui étaient communément devant les murs de la ville où s'adressaient les premières rencontres des combattants; et vis-à-vis il n'y avait d'autre clôture que rivière ou forêt.

» En chacune lice, il y avait trois grandes portes et bien spacieuses, par où les chevaliers entraient au camp, six à six, pour se ranger en bataille sous leurs enseignes.

» Chaque chevalier pouvait aller visiter les dames ou amis à son plaisir, avant le jour échu du tournoi, mais non les princes, sinon en habit déguisé; ce qui était bien permis aussi aux officiers d'armes, aux damoisels et gioliers des deux côtés, jusqu'à la veille du tournoi; car alors inhibé et défendu à tous de sortir de leurs places, sans le commandement du prince qu'ils servaient.

» Le jour de la veille, tous les damoiseaux qui aspiraient à l'ordre de chevalerie, se rangeaient tous ensemble, étant le jour de devant tous vêtus d'une même livrée, et dînaient près de la table de leurs seigneurs, selon l'ordre et dignité d'un chacun; après, ils allaient ouir vêpres, en la compagnie et conduite des vieux chevaliers.

» Le prince alors les admonestait amiable-

ment comme ils devaient garder la foi et loyauté sur toutes choses, révérer l'Église, soutenir les veuves et les orphelins, hanter les guerres, s'exposer avec les armes pour droit et raison jusques à victoire ou mort, honorer noblesse, aimer les vaillants hommes, être doux ou gracieux aux bons, et fiers aux méchants.

» Ce fait, ils s'en retournaient à l'église, où ils veillaient toute la nuit dévotement jusqu'au matin, qu'était célébrée la messe du Saint-Esprit.

» Après laquelle, s'étant un peu reposés en leur logis, ils accompagnaient le prince à la grand'messe, marchant devant lui deux à deux, chacun assis au siége qui lui était ordonné par le maître des cérémonies ; incontinent que l'épître était chantée avec les bénédictions en tel cas accoutumées, le prince leur donnait l'accolade, leur ceignait les épées, et certains chevaliers leur chaussaient les éperons ; de là, ils s'allaient asseoir en leurs premiers lieux, et le sacrifice achevé, ils reconduisaient le prince en son pavillon, là où ils dînaient en la manière honorable du jour précédent.

» A l'heure de nones, les cors sonnaient pour le tournoi du soir, et ils paraissaient par couples au camp, armés, vêtus et montés richement ; mais à nul d'eux n'était permis de porter écu, que d'une simple couleur ou métal, ni ceindre épée, mais seulement avoir une lance de sapin à

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

fer court, bout poli ni tranchant, et ainsi, chacun de son côté, courir et rompre leurs lances jusqu'au soir que les cors sonnaient la retraite; alors ils s'allaient désarmer et revêtir somptueusement, retournaient au souper, où ils étaient reçus et caressés par le prince, selon leur mérite, et celui qui était jugé avoir le mieux fait était assis à sa table, même y festoyé et loué sans cesse.

» L'usance était après le souper, que les chefs du tournoi allassent visiter les dames par plaisir, y menant avec eux le jouvenceau vainqueur, s'y ébattant en danses, jeux et conversations, jusqu'à l'heure du repos.

» A l'aube du jour, la messe ouïe, déjeunaient ceux qui en avaient la volonté; à l'heure de prime, se montraient au camp tous les combattants en armes, sous leurs enseignes.

» Au tournoi, chacun portait telle devise qu'il lui plaisait, moyennant qu'il montrât quelque petit signal du prince sous lequel il marchait, excepté ceux qui survenaient et qui ne voulaient être connus.

» Les dames se réduisaient ez hourts ou échaffauds, accompagnant les grandes princesses, ou elles étaient couvertement conduites par leurs propres parents, et il n'était loisible de les faire découvrir par force, non plus qu'aux chevaliers étrangers et inconnus qui voulaient tenir le parti qui mieux leur agréait.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

» Ceci ordonné de telle sorte, et le signal donné par les cors et buccines, les premiers rangs des chevaliers entraient au camp, où se faisaient maints beaux coups, et maints chevaliers étaient abattus, tant que l'un des bataillons allait à déconfiture, s'il n'était relevé et soutenu par un autre nouveau survenant, et autant en faisaient les autres, selon le besoin, se multipliaient, renforçant de bandes à bandes, et mélioraient en puissance, tellement que tous mêlés ensemble en bataille, c'était chose merveilleuse à voir, que l'effort et la vertu de chacun pour deffendre leur honneur propre et conquérir l'autrui. Or, aucune fois que l'un parti semblait du tout défait l'autre, alors y entraient les chevaliers inconnus très-valeureux, qui aidaient tellement les plus foulés et les oppressés, qu'ils leur mettaient en mains la victoire. Si par autres nouvellement arrivants, ils n'étaient de rechef renversés à toute finale, tellement que d'un côté et d'autre le plus souvent variant la fortune muable, les vainqueurs se voyaient vaincus, et le cri du peuple se jetait sur ces chevaliers étrangers, disant : Celui à tel blason vainc toujours.

» Enfin, le parti qui était totalement rompu et défait, abandonnait le camp et s'enfuyait dans la forêt sans plus se représenter, sinon un à un, à pied et désarmé ; et les vainqueurs sans plus mener les mains en acte de joie et liesse, se ralliaient tous sous leurs enseignes.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

» Souvent il arrivait que les chevaliers inconnus se partaient, quoique victorieux, si célérement du tournoi, que nul, sinon par conjectures, ne pouvait juger qui ils étaient; à cette cause plusieurs se mettaient en quête pour les retrouver et reconduire en la cour du prince, pour y être reçus par lui, et reconnus à grand honneur.

» Il est vrai que quelquefois le tournoi fini, il était loisible au parti vaincu de requérir nouveau combat au lendemain ou autre jour qu'il avisait moyennant que l'assemblée ne fût encore départie et retournée en leurs maisons.

» Le troisième jour, les princes se départaient, aucune fois en grande amour, autres fois avec quelqu'aigreur en leur courage, mais bien couverte, à l'occasion de laquelle se renouvellaient souvent les tournois, tellement qu'on passait peu de mois sans en faire, et les bons chevaliers étaient à cette cause tant prisés et caressés en ce temps-là que plusieurs y étaient plus honorés et estimés que les princes mêmes; ce qui fut cause de produire tant de chevaliers preux et hardis aux armes» (1).

Il existe dans la Bibliothèque royale un manuscrit entièrement écrit de la main de René d'Anjou, roi de Jérusalem, sur *la forme et la manière* des tournois à plaisance. Ce traité, l'un

(1) La Colombière, Théâtre d'honneur et de chevalerie.

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf

des plus complets qui aient été composés sur cette matière, et fait par un prince qui lui-même prenait beaucoup de plaisir à ces sortes divertissements, donne l'explication précise des coutumes qui précédaient les tournois. L'étendue de ce traité ne nous permet pas de le rapporter en entier; d'ailleurs, plusieurs de ses dispositions se trouvent déjà insérées dans ce chapitre; nous nous contenterons donc d'en donner ici une analyse succincte, et quelques extraits qui suffiront pour faire connaître le style de ce prince, véritable chevalier troubadour.

L'auteur établit d'abord en principe que celui qui veut donner un tournoi doit être quelque prince, ou du moins un haut-baron ou banneret. Il entre ensuite dans le détail des cérémonies par lesquelles le prince *appelant* enverra le cartel du tournoi au prince *défendant*; il indique comment doit se faire l'élection des *juges-diseurs*, la forme et le mode des proclamations, etc. Passant ensuite au costume et aux armes que devront porter les chevaliers ou écuyers-*tournoyeurs*, il les décrit avec les détails les plus circonstanciés. Nous en rapporterons quelques-uns.

« D'abord, le timbre doit être sur une pièce de cuir bouilli, laquelle doit être bien feutrée d'un doigt d'épée au moins par le dedans, et doit contenir tout le sommet du heaume, et sera couverte de lambrequin, armoié des armes de celui qui le portera, et sur ledit lambrequin, au

plus haut du sommet, sera assis ledit timbre, et autour d'icelui y aura un tortil des couleurs que voudra ledit tournoyeur, du gros du bras, ou plus ou moins à son plaisir.

» *Item*, le heaume est en façon d'un bassinet ou d'une capeline, excepté que la visière est autrement.

» *Item*, le harnais du corps est comme une cuirasse ou comme un harnais à pied, qu'on appelle *tonnelet*, et aussi peut-on, si l'on veut, tournoyer en brigandines, mais en quelque façon de harnais large et si ample, qu'on puisse dessous un pourpoint ou corset, et faut que le pourpoint soit feutré de trois doigts d'épée, sur les épaules et au long des bras, jusqu'au col et sur le dos, pour que les coups de masse et des épées descendent plus volontiers, ès endroits susdits qu'en autres lieux. »

L'épée doit être large de quatre doigts, afin qu'elle ne puisse passer à travers les grilles de la visière; elle doit avoir les deux tranchants larges d'un doigt, et, pour qu'elle soit plus légère, elle doit être évidée par le milieu; elle ne doit avoir, la poignée comprise, que la longueur du bras. La masse aura la même longueur, et sera garnie d'une petite rondelle bien clouée devant la main pour la garantir.

La grosseur des masses et la pesanteur des épées seront constatées par les juges la veille du jour du tournoi; ils y apposeront une marque

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

avec un fer chaud, *afin qu'elles ne soient point d'outrageuse pesanteur ni longueur.*

« Les plus courts éperons sont plus convenables que les longs, afin qu'on ne les puisse arracher ou détordre hors les pieds en la presse. La cotte d'armes doit être faite comme celle d'un héraut, à la réserve qu'elle doit être sans plis par corps, afin qu'on connaisse mieux de quoi sont les armes. »

Suit une longue description de l'armement et de l'équipement en usage dans les tournois en Brabant, en Flandre, dans le Hainaut et dans les pays d'outre Rhin. Il passe ensuite à la manière d'établir les lices, et à l'entrée des tournoyeurs dans la ville où se doit faire le tournoi.

« Les lices doivent être un quart plus longues que larges, et de la hauteur d'un homme ou d'une brasse et demie de fort merrain et pal carré à deux travers. L'un et l'autre bas jusqu'au genou doivent être doublés. Une autre lice par dehors, à quatre pas près des autres premières lices, pour rafraîchir les serviteurs à pied et les sauver hors la presse, et là dedans doivent se tenir gens armés, commis par les juges, pour garder les tournoyeurs de la foule du peuple ; et quant à la grandeur de la place des lices, il les faut faire grandes et petites, selon la quantité des tournoyeurs et par l'avis des juges.

« Voici comment les tournoyeurs doivent entrer dans la ville où se doit faire le tournoi :

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

d'abord les princes, seigneurs ou barons qui voudront déployer leurs bannières au tournoi, doivent être accompagnés, pour leur entrée, de la plus grande quantité de chevaliers et écuyers qu'ils pourront fixer.

» Le destrier du prince, seigneur ou baron, chef des autres chevaliers et écuyers qui l'accompagnent, doit être le premier en entrant dans la ville et couvert de la devise du seigneur, et quatre écussons de ses armes aux quatre membres du cheval; la tête emplumée de plumes d'autruche, et au col le collier de clochettes : un bien petit page tout à dos ou selle, et après ledit destrier doivent entrer ceux des autres chevaliers et écuyers tournoyeurs de sa compagnie, deux à deux, ou chacun par soi à leur plaisir, ayant toutes voies, leurs armes ès quatre membres de leurs chevaux, et après lesdits destriers doivent aller les trompettes et menestriers cornants et sonnants, ou autres instruments, tel qu'il leur plaira, et puis après leurs hérauts ou poursuivants, ayant leurs cottes d'armes vêtu, et après eux lesdits chevaliers et écuyers tournoyeurs, avec leur suite de tous autres gens.

» Dès qu'un seigneur ou baron est arrivé au *hébergement*, il doit faire de son blason fenêtre, et pour ce faire mettre par les hérauts et poursuivants, devant son logis une longue planche attachée contre le mur, sur laquelle sont peints les blasons, et à la fenêtre haut de son logis

fera mettre sa bannière déployée pendant sur la rue; pour ce faire lesdits hérauts et poursuivants doivent avoir quatre sols parisis pour chaque blason et bannière, et sont tenus de fournir clous et cordes....

» Les juges-diseurs doivent faire leur entrée ainsi qu'il suit : d'abord ils doivent avoir devant eux quatre trompettes sonnantes, portant chacun d'eux la bannière de l'un des juges-diseurs; après les quatre trompettes, quatre poursuivants portant chacun une cotte d'armes des juges, armoyée comme les trompettes; ensuite doit aller seul le roi d'armes, ayant sur sa cotte d'armes la pièce de drap d'or, velours ou satin cramoisi, et dessus icelle, le parchemin des blasons.

» Et après ledit roi d'armes doivent aller pair à pair les deux chevaliers juges-diseurs, sur beaux palefrois couverts chacun de ses armes jusqu'en terre, et doivent être vêtus de longues robes, les plus riches possibles, et les écuyers après eux pareillement; doit avoir chacun des juges un homme à pied ayant la main à la bride du destrier, et doit avoir chacun une verge blanche à main, de la longueur d'eux, qu'ils porteront droit amont; laquelle verge ils doivent porter à pied et à cheval durant toute la fête. Est à noter que le seigneur appelant et le seigneur défendant sont tenus d'envoyer devant lesdits juges-diseurs, dès qu'ils sont arrivés, chacun l'un de ses maîtres d'hôtel avec de leurs gens de finan-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

ces, lesquels auront soin de faire faire et payer tout ce qui sera avisé nécessaire pour lesdits juges. »

Viennent ensuite les instructions sur la manière dont les juges doivent procéder à l'examen et à la vérification des armoiries, et prononcer l'exclusion du tournoi contre ceux qui se trouveraient dans l'un des cas cités par l'ordonnance dont nous avons parlé.

La veille du jour fixé pour l'ouverture du tournoi, le seigneur appelant fera sa montre (revue) à la suite de laquelle les juges-diseurs feront prononcer aux tournoyants le serment dont la formule sera proclamée par le héraut de la manière suivante :

« Hauts et puissants princes, seigneurs, ba-
» rons, chevaliers et écuyers, s'il vous plaît vous
» tous et chacun de vous, lèverez la main dextre
» vers les saints, et tous ensemble promettrez et
» jurerez par la foi et serment de vos corps et sur
» votre honneur, que nul d'entre vous ne frap-
» pera audit tournoi d'estoc, ni aussi depuis la
» ceinture en aval, de quelque façon que ce soit;
» et d'autre part, si par adventure, le heaume
» chéait de la tête à quelqu'un, autre ne lui tou-
» chera jusqu'à ce qu'il ait été remis et lacé; en
» vous soumettant, si autrement le faites à votre
» escient, de perdre armure et destrier, et être
» criés bannis du tournoi pour une autre fois; de
» tenir aussi le dit et ordonnance en tout et par

» tout, tel comme messeigneurs les juges-diseurs » ordonneront la punition des délinquants, et » ainsi vous le jurez et promettez par la foi et » serment de vos corps, et sur votre honneur »

A quoi ils répondront : « Oui, oui. »

« Cela fait, le défendant entrera dans les lices, pour faire sa montre, qui aura lieu de la même manière que pour le seigneur appelant.

Tous ces préliminaires sont suivis de danses, à la suite desquels le roi d'armes annonce l'heure fixe du tournoi pour le lendemain, de la manière suivante : *Or oyez, or oyez, or oyez ;*

« Hauts et puissants princes, comtes, seigneurs, barons, chevaliers et écuyers qui êtes au tournoi partis, je vous fais à savoir de par messeigneurs les juges-diseurs, que chacune partie de vous soit demain dans les rangs à l'heure de midi, en armes, et prêt pour tournoyer, car à une heure après midi, feront les juges couper les cordes pour commencer le tournoi, auquel il y aura de riches et nobles dons distribués par les dames.

» En outre, je vous avise que nul d'entre vous ne doit mener dans les rangs, valets à cheval pour vous servir, outre la quantité, c'est-à-dire, quatre valets pour prince, trois pour comte, deux pour chevalier, et un pour écuyer ; et de valets à pied, chacun à son plaisir. »

On procédait ensuite à l'élection du chevalier d'honneur, qui était choisi par les dames ; c'é-

tait comme nous l'avons dit, un médiateur, chargé d'empêcher les effets d'un trop grand emportement, et de soustraire un combattant trop faible à la violence d'un vainqueur irrité de la résistance de son adversaire, ou aveuglé par l'ardeur du combat, et la joie du triomphe. Le chevalier d'honneur devait aussi empêcher qu'on ne battît à outrance celui qui était condamné, d'après les lois et règlements, à recevoir ce châtiment et à être chassé de l'assemblée. Le signe de son autorité était un couvre-chef que lui donnaient les dames, et qui pour cette raison, se nommait *merci des dames*.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf